

Protection, conservation et gestion des sites d'art rupestre

CV

Je suis géographe, chercheuse CNRS au laboratoire Edytem, Université Savoie Mont Blanc, Bourget-du-Lac, France et chercheuse associée au Rock Art Research Institut, Université du Witwatersrand, Johannesburg, Afrique du Sud. Mes travaux portent sur les enjeux liés au processus de patrimonialisation de lieux ayant une dimension archéologique (sites d'art rupestre, vestiges lacustres). Je m'intéresse aux valeurs mobilisées et aux jeux d'acteurs dans la construction et le fonctionnement de la rhétorique patrimoniale, ainsi qu'aux modes de gestion et mise en tourisme.

melanie.duval@univ-smb.fr

Résumé du cours

Ce cours sur les enjeux de protection, de conservation et de gestion des sites d'art rupestre est structuré en deux temps. Après une lecture critique des notions de protection et de gestion, je présenterai les différentes formes de protection et de gestion des sites d'art rupestre que l'on peut observer sur le continent africain. Cette première partie nous amènera à mesurer l'importance et la difficulté qu'il y a à articuler différents registres de valeurs. Dans un second temps, nous verrons les enjeux méthodologiques liés à cette double entrée protection/ gestion et pour ce faire, je partirai des travaux conduits dans le massif du Maloti-Drakensberg, massif situé à la frontière entre le Lesotho et l'Afrique du Sud.

Bonjour à toutes et à tous,

Dans ce cours, nous allons voir quelles sont les principales manières de protéger et de gérer les sites d'art rupestre dans le contexte du continent africain, avec comme objectif pratique d'aborder les enjeux méthodologiques qui se posent lorsqu'on est en face d'un site d'art rupestre, et qu'on est en charge de penser sa préservation et ses modalités de gestion.

J'aborderai cette question du point de vue des sciences humaines et sociales, et plus précisément de la géographie. En effet, en tant que chercheur CNRS, laboratoire EDYTEM et RARI, je travaille depuis plusieurs années sur les enjeux du processus de patrimonialisation de lieux ayant une dimension archéologique (sites d'art rupestre, vestiges lacustres). Je m'intéresse aux valeurs mobilisées et aux jeux d'acteurs dans la construction et le fonctionnement de la rhétorique patrimoniale, ainsi qu'aux modes de gestion et mise en tourisme.

Ce cours sera structuré en deux parties. Après une lecture critique des notions mobilisées dans le cadre de ce cours, je présenterai les différentes formes de protection et de gestion

des sites d'art rupestre que l'on peut observer sur le continent africain. Cette première partie nous amènera à mesurer l'importance et la difficulté qu'il y a à articuler différents registres de valeurs

Dans un second temps, nous reviendrons sur la nécessité qu'il y a de conduire des approches holistiques / intégratives avant de centrer mon propos sur des enjeux méthodologiques. Je vous présenterai les protocoles de recherche que nous avons développés à partir des sites d'art rupestre du massif du Maloti-Drakensberg, en Afrique du Sud.

En conclusion je reviendrai sur les questions clés à se poser lorsqu'on est étudiant, chercheur ou praticien, et que l'on travaille les enjeux de protection et de gestion des sites d'art rupestre sur le continent africain.

1. Les différentes modalités de protection et de gestion des sites d'art rupestre sur le continent africain
 - a. Qu'est-ce que l'on entend par protection et par gestion ?

En préalable, il est essentiel de faire la part des choses entre d'une part les formes de protection / gestion et de l'autre, l'efficacité de ces dernières.

Un site peut bénéficier de protection officielle, avec par exemple un statut de monument protégé et un plan de gestion ET faire l'objet de dégradations.

Massif de l'Ennedi, nord-est du Tchad, non loin de la frontière avec le sudan, site protégé au titre de la loi n°14/PR/98 sur l'environnement, qui comprend également un chapitre sur la protection du patrimoine historique et culturel. Inscription PM en 2016 comme bien mixte, valeurs naturelles et culturelles.

Enregistrement de dégradations en janvier 2017, avec des noms écrits par-dessus les peintures en français et en arabes, auteurs inconnus.

A l'inverse, un site peut ne pas avoir un statut officiel de site protégé et ne pas avoir de plans de gestion formalisé, MAIS s'inscrire dans un environnement territorial, avec des pratiques sociales et culturelles qui garantissent sa préservation. Et nous reviendrons sur plusieurs exemples de ce type dans la suite de ce cours.

Tout en sachant qu'il convienne également de s'entendre sur ce que l'on entend par préservation, et par dégradation : avec nos yeux d'occidentaux, des inscriptions récentes sur un site d'art rupestre vont être considérées comme un endommagement, qualifiées de graffitis parce que nous considérons que ces inscriptions portent atteinte à la valeur esthétique du site. Alors que pour les populations locales vivant à proximité du site, et

ayant un lien d'usage avec ce dernier, l'ajout de ces inscriptions récentes pourra être perçu comme un témoin de la « bonne santé » du site, de sa vitalité sociale et culturelle. Tout dépend du type d'inscription : dans le drakensberg, région où nous travaillons depuis de nombreuses années, les populations bantoues réinvestissent les sites d'art rupestre en apposant des signes géométriques.

Ces pratiques visent à maintenir la vitalité spirituelle des sites d'art rupestre, alors même que selon une grille de lecture européenne, ces pratiques pourraient être qualifiées d'endommagement. Aussi, en préalable à ce cours, je vous invite à prendre de la distance par rapport à vos propres schèmes perceptifs et à déconstruire ce que vous pensez devoir être la préservation et la gestion d'un site d'art rupestre.

Ce prérequis est d'autant plus nécessaire que ce cours porte sur les sites d'art rupestre à l'échelle du continent africain, lequel est marqué l'histoire coloniale et les enjeux post-coloniaux.

Lors de la période coloniale, les puissances coloniales sont venues avec leur système de pensée et de fonctionnement, leur manière de considérer les sites archéologiques pré-coloniaux et notamment les sites d'art rupestre.

Le regard posé par les puissances coloniales sur les sites d'art rupestre est en lien avec l'évolution du registre de la protection en Occident (adoption au RU, The Ancient Monuments Protection Act 1882 ; en France en 1887 de la loi sur les monuments historiques). Ce regard patrimonial est également en lien avec la formalisation de la science « archéologie » dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, science en pleine structuration avec des enjeux de positionnement des colonies par rapport aux puissances coloniales.

Sur la formalisation de la science archéologie en Afrique du Sud et le regard porté sur la culture indigène, je vous invite à lire les écrits de Nathan Schlanger et notamment ces deux articles.

Schlanger N. 2002. Making the past for South Africa's future : the prehistory of Field-Marshal Smuts (1920s –1940s). *Antiquity*, 76 (2091), 200-209.

Schlanger N. 2012 Situations Archéologiques, Expériences Coloniales. *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 128, 41-46.

La manière d'envisager la protection des sites archéologiques est également lié à la manière dont les puissances coloniales ont considéré les populations indigènes et les artefacts produits par ces dernières. un regard scientifique / anthropo / ethnographique ? Un regard teinté de curiosité ? de condescendance ? un mépris à peine dissimulé ?

En Afrique du Sud, la combinaison de ces différentes variables a conduit à l'adoption en 1911 d'une première loi de protection sur les sites d'art rupestre « Bushman Relics Protection Act No 22 », laquelle stipulait que les sites d'art rupestre étaient des sites

protégés et que les auteurs de toute dégradation constatée (au sens occidental du terme) seraient condamnés, sans pour autant que cette mesure de protection s'accompagne de périmètres, de plans de gestion ou encore de structures en charge de cette gestion. Par la suite, d'autres lois seront adoptées (1923, 1934, 1969), la dernière loi nationale en vigueur étant la National Heritage Resources Act de 1999, parfois renforcée par des lois provinciales comme c'est le cas dans la province du KZN avec la loi KZN Heritage Act de 1997 puis de 2008.

Tout en sachant qu'en parallèle de cet arsenal institutionnel, certains sites d'art rupestre font l'objet de pratiques coutumières / traditionnelles, lesquelles concourent à leur préservation. Vous avez ici une illustration du rituel aux anciens conduits sur le site de Game Pass dans le Drakensberg.

Ndlovu, Ndukuyakhe, 2009a. « Access to Rock Art sites: a right or a qualification? », *The South African Archaeological Bulletin*, 64 (189), pp. 61-68.

1.2. Les différentes formes de protection et de gestion des sites d'art rupestre

Aujourd'hui, à l'échelle du continent africain, trois principaux types de protection et de gestion s'observent :

*premier type de protection et de gestion : Protection du fait des usages sociaux et culturels. Systèmes coutumiers. Indépendamment de l'existence de lois génériques, de périmètres et de plans de gestion, des sites d'art rupestre ont fait et continuent de faire l'objet de pratiques et d'usages socio-culturels qui sont des formes de gestion et des vecteurs de préservation.

S'il était nécessaire de le rappeler, les africains n'ont très clairement pas attendu l'arrivée des colons pour prendre soin de sites d'art rupestre qui revêtent pour certains d'entre eux une dimension spirituelle et symbolique ! Ainsi en est-il de sites tenus pour la plupart secrets où se déroulent plusieurs types de rituels : cérémonie d'invocation de la pluie, rituels d'initiation des jeunes garçons, rituels en lien avec la fécondité, rituels aux anciens.

Pour aller plus loin sur ces différents volets, je vous invite à consulter les références bibliographiques suivantes sur le site de Tsodilo Hills au Botswana, lesquelles montrent l'antériorité d'un système coutumier par rapport à un modèle de protection et de gestion formulé et adopté en lien avec l'inscription du site au PM en 2004.

Segadika P. 2006. Managing Intangible Heritage at Tsodilo. *Museum International*, 58 (1-2), 31-40.

Keitumetse S. O., Matlapeng G., Monamo L. 2016. Cultural Landscapes, Communities and World Heritage: In Pursuit of the Local in the Tsodilo Hills, Botswana. In: D. Hicks,

L. McAtackney, G. Fairclough (eds), *Envisioning Landscape: Situations and Standpoints in Archaeology and Heritage*, 101-119. London and New York: Routledge.

* réglementations officielles. A notre connaissance, il n'existe pas de pays africains où les sites d'art rupestre ne soient pas a minima protégés par une loi générique de type « loi sur les sites archéologiques » ou encore « loi sur les monuments nationaux ». C'est par exemple le cas en Lybie loi de 1983 relative aux monuments archéologiques, aux musées et aux documents. Au Mali, la loi de 1985 sur la protection et la promotion du patrimoine culturel ; au Niger, la loi du 30 Juin 1997 relative à la protection des vestiges archéologiques, etc. Pour autant, la question n'est pas tant d'avoir des lois protégeant les sites d'art rupestre que celle de leur mise en application. Cette mise en application est d'autant plus problématique que les sites d'art rupestre sur le continent africain sont essentiellement en plein air, sur des blocs ou dans des abris sous roche, et ne se situent pas dans des grottes comme c'est davantage le cas en contexte européen.

Au Maroc par exemple, la loi de 1980 sur la « Conservation des Inscriptions et des Objets d'Art et d'Antiquité » (complétée depuis), n'empêche pas l'endommagement de sites d'art rupestre, comme c'est par exemple le cas dans la province de Tiznit où des sites de gravures rupestre ont été endommagés, avec des blocs gravés qui sont enlevés / voler avec en arrière-plan la problématique du commerce des Antiquités.

A l'inverse, il est des situations où des sites d'art rupestre bénéficient uniquement de lois génériques et sont protégés de manière effective, comme c'est le cas dans le massif du Cederberg en Afrique du Sud, au nord du Cap. Dans ce cas de figure, ce n'est pas tant la loi générique qui joue dans la protection du site que leur configuration spatiale : situés sur des fermes privées, leur accessibilité est de fait limitée et conditionnée à l'autorisation du propriétaire. Le statut de propriété privée des fermes où se situent les sites d'art rupestre garanti leur protection, tout en posant dans le même temps la question de leur mise en accessibilité afin que tout un chacun puisse faire l'expérience de ce patrimoine. Ça et là, suivant la sensibilité des fermiers, les liens inter-personnels avec les autorités en charge de la question patrimoniale et les prestataires touristiques, des aménagements sont parfois réalisés et des visites organisées, avec des projets cherchant à impliquer les populations locales comme le living landscape project à Clanwilliam. Pour en savoir plus sur les projets de valorisation conduits dans le Cederberg, je vous invite à consulter les références suivantes :

Parkington J. 1999. Clanwilliam Living Landscape Project. *Nordisk Museologi*, 1, 147-154.

Parkington John, 2005, Rock art research, conservation and social transformation. In: J. Deacon (éd.) *The Future of Africa's Past - Proceedings of the 2004 TARA Rock Art Conference Nairobi*, 62-65. Nairobi, Kenya: Trust for African Rock Art.

*enfin, troisième type, protection spécifique, associant un périmètre de protection voire un plan de gestion et du personnel dédié. C'est normalement le cas de tous les sites d'art rupestre inscrits au Patrimoine mondial, attendu que pour pouvoir être inscrits au PM, il faut au préalable bénéficier du plus haut degré de protection existant dans le pays concerné, d'un périmètre de protection et d'un plan de gestion, avec une structure ou une administration désignée comme responsable de la gestion du site. Cependant, suivant les sites, les contextes nationaux, les autorités compétentes en matière de patrimoine, les structures touristiques en place, et tout un ensemble de facteurs, les sites d'art rupestre inscrits au Patrimoine mondial présentent des situations extrêmement diversifiées en matière de protection et de gestion,

allant de sites avec d'importants moyens de gestion comme le site de Twyfelfontein en Namibie,

à des sites disposants de moyens de gestion plus limités comme les sites d'art rupestre de Chongoni au Malawi, ou encore le Tassili n'Ajjer en Algérie etc. je vous laisse le soin de suivre le cours de Mme Gwenaëlle Bourdin pour en savoir plus à ce sujet.

Pour autant, il n'est pas nécessaire d'être inscrit au PM pour bénéficier de plans de gestion et de personnel dédié. Et des sites protégés à des échelles nationales ou provinciales peuvent disposer de périmètres de protection et de plans de gestion, comme le site de Wildebeest Kuil, dans la province de Northern Cape, en Afrique du Sud, géré par le service archéologique du musée Mac Gregor de la ville de Kimberley. Ici, L'adoption de mesures de protection et de gestion, avec un périmètre et un plan de gestion, ont été liées à la volonté des élites sud-africaines dans les années 2000 de valoriser les sites d'art rupestre avec des projets de mise en tourisme en différents endroits du pays. Ici, c'est donc la mise en tourisme du site qui assure dans le même temps la protection des gravures, avec une régulation de l'accessibilité.

Pour en savoir davantage sur les sites d'art rupestre de la région de Kimberley, je vous renvoie aux écrits de David Morris

Morris D. 2012. The importance of Wildebeest Kuil: 'A hill with a future, a hill with a past'. In : B. W. Smith, K. Helskog and D. Morris (eds.), *Working with rock art with recording, presenting and understanding rock art using indigenous knowledge*, 228-245. Johannesburg: Wits University Press.

Morris D., 2014, Wildebeest Kuil Rock Art Centre, South Africa: Controversy and Renown, Successes, and Shortcomings. *Public Archaeology*, 13 (1-3), 187-199.

Bien que situées dans un contexte territorial similaire, des sites d'art rupestre situés à quelques kilomètres (Nooitgedacht) ne font pas état du même niveau de conservation. A l'écart de toute forme de mise en tourisme, ce site bien que protégé, est fortement endommagé, alors qu'on a une structure en charge de sa surveillance et un plan de gestion.

La mise en perspective de ces deux études de cas nous invite à être critique par rapport aux effets du tourisme. Bien souvent, le tourisme est présenté et dénoncé comme venant fatalement endommager les sites où il se développe. Cette lecture catégorique des effets du tourisme nécessite d'être nuancée et tout dépend de la manière dont le tourisme est pensé, les types d'aménagement réalisés, les modes de gouvernance, etc. Je vous renvoie ici trois publications qui interrogent à quelles conditions le tourisme peut être vecteur de préservation.

Deacon J. 2006. Rock Art Conservation and Tourism. *Journal of Archaeological Method and Theory*, 13 (4), 379-399.

Duval M., Smith B. 2014. Seeking sustainable rock art tourism - the example of the Maloti-Drakensberg Park World Heritage Site. *The South African Archaeological Bulletin*, 69 (199), 34-48.

Duval, M., Gauchon, C., Smith, B. 2017. Rock art tourism. In: B. David and I.J. McNiven (eds), *The Oxford Handbook of the Archaeology and Anthropology of Rock Art*. Oxford University Press, Oxford. Online Publication Date: Jul 2017 ; DOI:10.1093/oxfordhb/9780190607357.013.50

En ce qui concerne les périmètres de protection, on observe une grande diversité, allant d'approche micro-centrée à des périmètres plus larges. Ainsi le site de Tsodilo Hills dont le périmètre de protection est limité aux collines contenant les sites d'art rupestre. A contrario, on a des sites d'art rupestre qui s'inscrivent dans des espaces protégés beaucoup plus englobant, comme c'est le cas des sites d'art rupestre des Monts Matobo au Zimbabwe qui s'inscrivent dans un parc national.

Zone de protection de tsodillo : 4 800 ha

Matobo : 205 000 ha

(zone du bien inscrit * 40 entre les deux exemples).

Coefficient de 40 entre les deux périmètres de protection

Pour autant, s'inscrire dans des périmètres de protection plus large ne signifie pas nécessairement que les plans de gestion associés aient été rédigés selon une approche englobante, de manière à intégrer l'ensemble des valeurs attribuées aux sites d'art rupestre. Il n'y a pas de corrélation entre l'envergure du périmètre de protection et le contenu des plans de gestion associés.

Ainsi, on peut également prendre l'exemple des sites d'art rupestre présents dans le site de Mapungubwe, à la frontière de l'Afrique du Sud, Botswana et Zimbabwe, où bien que l'on soit dans un bien inscrit au PM en tant que paysage culturel, avec plus de 110 sites d'art rupestre enregistrés, le plan de gestion relatif aux sites d'art rupestre met essentiellement l'accent sur les valeurs historiques et esthétiques du site, sans prendre en compte des registres paysagers et intangibles.

Ces différents exemples démontrent que la manière d'appréhender les enjeux de protection et de gestion des sites d'art rupestre dépend fortement des contextes territoriaux dans lesquels ces derniers s'inscrivent ainsi que des jeux d'acteurs en présence et il est extrêmement difficile de dresser des généralités.

1.3. Modalités d'articulation entre différents registres de valeurs

Ces différents types de protection et de gestion des sites d'art rupestre sont l'expression de différentes valeurs et de différents rapports aux sites d'art rupestre, avec tout l'enjeu qu'il y a de penser leurs modalités d'articulation.

Ces différents registres entrent parfois en conflit et cela peut se traduire par des endommagements volontaires des sites d'art rupestre. Ainsi, le site de Domboshava au Zimbabwe où les différentes mesures de protection adoptées ainsi que les options retenues pour penser la mise en tourisme du site ont progressivement coupé les populations locales du site d'art rupestre avec lequel elles entretiennent des relations spirituelles importantes (cérémonies d'invocation de la pluie entre autres), l'approche monumentale de l'art rupestre prenant le pas et excluant une approche sociale et culturelle. En réponse, en mai 1998, de la peinture a été volontairement jetée sur les parois, recouvrant 70 % des dessins. Anonyme, ce geste est compris comme une réponse de la communauté locale à l'interdiction progressive des rituels sur le site, l'argumentaire avancé étant « if the community could not have access to their heritage then no one else could ». Dans cet exemple, on voit comment la prise en compte partielle des valeurs attribuées à un site d'art rupestre peut conduire en retour à son endommagement volontaire.

Pour en savoir plus sur l'étude de cas de Domboshava, je vous invite à consulter les références suivantes :

Abungu G. H. O. 2006. Rock Art Management in Eastern and Southern Africa: Whose Responsibility?. In: N. Agnew and J. Bridgland (eds.), *Of the past, for the future: Integrating archaeology and conservation: proceedings of the conservation theme at the 5th World Archaeological Congress, Washington, D.C., 22–26 June, 2003*, 331-335. Los Angeles: Getty Conservation Institute.

Taruvinga P., Ngoro W. 2003. The vandalism of the Domboshava rock painting site, Zimbabwe - Some reflections on approaches to heritage management. *Conservation and management of archaeological sites*, 6, 3-10.

Ngoro W., Pwiti G. 2001. Heritage management in southern Africa - Local, national and international discourse. *Public Archaeology*, 2, 21-34.

Taruvinga P. 2005. Community participation and rock art management in Zimbabwe. In: J. Deacon (éd.) *The Future of Africa's Past - Proceedings of the 2004 TARA Rock Art Conference Nairobi*, 135-145. Nairobi, Kenya: Trust for African Rock Art.

Aujourd'hui, l'enjeu est de parvenir à trouver des modes de protection et de gestion qui prennent en considération l'ensemble des usages et des valeurs attribuées aux sites d'art rupestre, ce qui m'amène à la seconde partie de ce cours.

2. Enjeux méthodologiques

2.1. Nécessité d'une approche holistique des valeurs attribuées aux sites d'art rupestre

De manière intrinsèque, la définition des modes de protection et de gestion des sites d'art rupestre est fonction des valeurs qui sont identifiées, lesquelles dépendent également des acteurs pris en considération. C'est parce qu'un site d'art rupestre fait sens en raison de telle et telle valeur (parce qu'il est ancien, parce qu'il est beau, parce qu'il s'inscrit dans des usages traditionnels), que les acteurs en charge de sa protection et de sa gestion vont chercher à protéger le site et surtout les valeurs en raison desquelles le site fait sens et vont adopter telle mesure de protection et tel plan de gestion.

Plus exactement, que ce soit en contexte post-colonial ou non, les différentes formes de protection et de gestion adoptées sont bien souvent l'expression des valeurs énoncées par les dépositaires de l'autorité patrimoniale, autrement dit ceux qui sont en position de dire : « ce site d'art rupestre fait patrimoine en raison de telle et telle valeur », sans nécessairement tenir compte de l'ensemble des valeurs attribuées aux sites d'art rupestre.

Sur ces questions d'autorité patrimoniale et de discours patrimonial autorisé, je vous invite à lire l'ouvrage de Laurajanne Smith, très complet sur la question.

Smith L. 2006. *Uses of Heritage*. London and New York : Routledge.

En vue de garantir une gestion durable du site, et l'exemple du site de Domboshava au Zimbabwe le démontre bien, il est particulièrement important de chercher à aborder l'ensemble des valeurs attribuées aux sites d'art rupestre. Ce qui impose dans un premier **temps une approche pluridisciplinaire.**

En effet, les regards portés par chaque discipline étant complémentaires les uns les autres, le croisement interdisciplinaire permet de développer une approche holistique des valeurs attribuées aux sites d'art rupestre.

En ce qui concerne le collectif dont je fais partie, depuis le milieu des années 2000, nous étions plusieurs chercheurs à travailler de manière plus ou moins conjointe sur un même massif, celui du Drakensberg, que je vais vous présenter juste après ; nous avons saisi l'opportunité d'un AAP de l'IRD en 2012 pour déposer un projet qui nous permettrait de croiser les apports des sciences des matériaux (analyse physico-physiques des peintures et des processus d'altération), de l'archéologie, de l'anthropologie sociale et de la géographie humaine et sociale. Composée de trois chercheurs et de trois étudiants, l'équipe a conjointement réalisé un important travail de terrain (novembre 2012), visitant plus d'une vingtaine de sites d'art rupestre du Drakensberg, Travail depuis approfondi avec d'autres missions en 2014 et 2017.

A l'échelle du massif du Drakensberg, et en vue de répondre à la nécessité sociale qu'il y a aujourd'hui de penser une approche holistique des enjeux de préservation et de gestion des sites d'art rupestre, deux méthodes ont été successivement développées, lesquelles s'inscrivent en écho aux réflexions développées par Albino Jopela (2011), Ndukuyakhe Ndlovu (2011), ou encore à une autre échelle, celles de Valérie Magar (2012) et d'Innocent Pikirayi (2016).

Jopela A. P. de J. 2011. Traditional Custodianship: A Useful Framework for Heritage Management in Southern Africa? *Conservation and management of archaeological sites*, 13 (2-3), 103-122.

Magar V. 2012. Managing Rock Art Sites. In: J. McDonald and P. Veth (eds.), *A Companion to Rock Art*, 532-545. Hoboken, New Jersey: Wiley Blackwell.

Ndlovu N. 2011. Management Versus Preservation: Archaeological Heritage Management in a Transforming South Africa. *Conservation and management of archaeological sites*, 13 (2-3), 123-133.

Pikirayi I. 2016. Archaeology, local knowledge, and tradition. The quest for relevant approaches to the study and use of the past in Southern Africa. In: P. R. Schmidt and I. Pikirayi (eds.), *Community Archaeology and Heritage in Africa, Decolonizing Practice*, 112-135. London and New York: Routledge.

2.2. Approche empirique

Sur les quelques 600 sites d'art rupestre que compte le massif du Drakensberg, et suite au terrain approfondi effectué en 2012, trois sites représentatifs de la diversité des sites visités ont été retenus.

Pour chaque site, une approche empirique partant des observations de terrain a été conduite :

- un relevé de l'état des parois a été effectué,
- des observations de terrain ont été conduites afin d'apprécier quels sont les pratiques et les usages autour des sites
- et une série d'entretiens a été réalisée avec les usagers identifiés (population locale, les acteurs du tourisme, les institutionnels), avec notamment comme objectif de croiser le relevé visuel de l'état des parois et la perception des sites d'art rupestre par différents groupes d'acteurs, relevant ainsi les valeurs attribuées à ces derniers et la perception de leur vulnérabilité. Cette démarche a par exemple permis de mettre en avant que la valeur spirituelle attribuée par certains groupes d'acteurs aux sites d'art rupestre n'était pas fonction de l'état de conservation des peintures, au sens visuel du terme.

Partant des observations de terrain (et non pas de catégories d'acteurs pré-construites), la mise en perspective de ces trois sites nous a permis d'identifier sept principaux registres de valeurs : valeurs domestiques (au sens d'une dimension utilitaire), valeurs paysagères (incluant les valeurs esthétiques attribuées aux peintures), les valeurs économiques, les valeurs éducatives, les valeurs scientifiques / historiques, les valeurs spirituelles et symboliques.

Cette analyse a permis dans le même temps de démontrer plusieurs niveaux de complexité, avec des valeurs qui sont interdépendantes et des valeurs qui ne sont pas spécifiques à des groupes d'acteurs. Ainsi, ces valeurs sont pour partie co-construites et différentes pratiques peuvent ici être mentionnées, lesquelles démontrent ces interactions complexes et des formes d'hybridation entre ces différents registres de valeurs, et le fait que des valeurs soient partagées entre plusieurs groupes d'acteurs. ainsi les valeurs spirituelles et symboliques sont partagées par plusieurs groupes d'acteurs.

- 1. rituels initiatiques (rituels liés à la fécondité, au passage de l'adolescence) et des rituels aux anciens (site de Game Pass dans le Maloti Drakensberg) de la part de personnes se réclamant d'une descendance San

Les sites d'art rupestre peuvent également se voir attribuer ce même type de valeurs, spirituelles et symboliques, par des groupes qui n'ont pas de filiation directe avec les auteurs de ces peintures. L'intérêt porté aux sites d'art rupestre s'explique alors en raison de l'énergie et de la puissance symbolique qu'ils renferment.

- 3. Ainsi, les zoulous investissent les sites d'art rupestre lors de la formation de leurs médecins traditionnels, les sangomas + prélèvement pigments
- 4. Les sites d'art rupestre sont également fréquentés par les églises sionistes qui y organisent des baptêmes,
- 5. ou encore par des groupes culturellement mixtes qui fréquentent les sites d'art rupestre lors d'événements New Age avec comme objectif de se reconnecter à la terre et à la nature.

Les résultats de cette démarche sont exposés de manière détaillée dans l'article suivant

Duval M., Hœrlé S., Bovet L., Smith B. 2018. Contributions of a heritage values-based approach to rock art management. Lessons from the Maloti-Drakensberg World Heritage Site, South Africa. *Conservation and Management of Archaeological Sites*, 20 (1), 99-111.

Cette approche empirique s'est révélée particulièrement convaincante pour analyser des processus d'hybridation entre différents registres de valeurs et pour démontrer que les différents types de valeurs ne sont pas propres à des groupes d'acteurs en particulier mais qu'elles sont partagées. Mais à notre sens, elle n'est pas parvenue à dépasser les catégories et le vocabulaire classiquement usitées dans le champ des études patrimoniales. A notre sens, les 7 registres de valeurs identifiés restaient marqués par une approche occidentale de ce qui fait patrimoine.

En vue d'aller plus loin dans notre démarche, nous nous sommes inspirés de l'approche cosmopolitique développée par Appiah et Meskell, lesquels invitent à identifier des registres transversaux entre différentes cultures (points of cross-cultural interests). Et c'est la seconde méthode dont je vais vous parler.

Appiah, K.A. 2006. *Cosmopolitanism: ethics in a world of strangers*. New York: W.W. Norton & Co.

Meskell, L. 2009. *Cosmopolitan Archaeologies*. London: Duke University Press.

2.3. Approche cosmopolitique

Le terme de cosmopolitisme a été conçu par Diogène à partir de « cosmos », l'univers et « politès », citoyen. Il exprime la possibilité d'être natif d'un lieu et de toucher à l'universel, sans renier son particularisme. Appliqué aux enjeux de protection et de gestion des sites d'art rupestre, cette approche vise à identifier ce qui est commun aux

différentes cultures et systèmes de pensées qui s'expriment autour des sites d'art rupestre, sans pour autant renier les spécificités de chacune.

En vue d'identifier ces registres transversaux, nous avons réexaminé l'ensemble du matériel collecté lors des différentes campagnes de terrain conduites dans le Drakensberg, en 2009 et 2017. Au final, le corpus sur lequel nous avons travaillé se compose de 140 entretiens semi-directifs (38 avec des personnes travaillant dans des institutions, 22 avec des opérateurs du tourisme, 35 avec des guides touristiques, 45 avec des personnes vivant dans le Drakensberg, que ce soit des blancs ou des noirs). A cela s'est ajouté l'ensemble des réponses ouvertes obtenues lors d'une analyse des visiteurs séjournant dans le Drakensberg (Duval and Smith, 2014a).

De manière séparée, les différents membres de l'équipe ont relu l'ensemble du matériel collecté, et ont procédé à une analyse thématique. Le fait même que nous ayons des profils très diversifiés était un avantage dans la conduite d'une approche cosmopolitique, laquelle implique en effet de mettre en perspective de différents points de vue, ce qui permet une distanciation et une analyse critique.

Sur ce point, l'équipe de recherche a tiré parti de sa diversité avec 6 profils très différents.

Profile 1: French woman, 38 years old, PhD researcher, working and living in France, several research projects in South Africa and working on rock art sites in several contexts since 2005, French and English speaker, human and social geographical disciplinary background.

Profile 2: British man, 49 years old, PhD researcher and Professor, South African resident for 15 years, now living and working in Australia, several research projects in South Africa and working on rock art sites in several contexts since 1995, English speaker, archaeology and anthropology disciplinary background.

Profile 3: French man, 46 years old, PhD researcher, working and living in France, several research projects in South Africa and working on rock art sites in several contexts since 2000, French and English speaker, materials science disciplinary background.

Profile 4: Swiss woman, 34 years old, master student, working and living in Switzerland, several research projects in South Africa focused on rock art sites, and involved in several research projects in archaeological sites excavations and management in Africa, French and English speaker, archaeology and anthropology disciplinary background.

Profile 5: South African man, 29 years old, graduate student & research assistant, working and living in South Africa, involved during his Master research in this rock art research project, English, Afrikaans and isiZulu speaker, applied archaeology and community archaeology disciplinary background.

Profile 6: South African woman, 27 years old, graduate student & Heritage Officer, working and living in South Africa, involved during her Master research in this rock art

research project, English, seSotho and isiZulu speaker, applied archaeology and community archaeology disciplinary background.

Sur la base du corpus constitué, chacun d'entre nous a donc procédé à une analyse thématique de manière à faire ressortir des registres transversaux à l'ensemble des groupes présents dans le Drakensberg. Dans un second temps, ces listes ont été mises en perspective et collectivement débattues, ce qui nous a conduits à produire une liste de six items.

Les 6 items identifiés se définissent de la manière suivante :

* Plaisir, le fait que les sites d'art rupestre sont des lieux qui procurent différentes formes de plaisir : plaisir des yeux, plaisir d'être dans un beau paysage, plaisir de les découvrir en randonnant, plaisir de passer un moment en famille

*le sentiment d'appartenance, le fait que visiter des sites d'art rupestre questionnent tout à chacun sur sa relation au monde, ses origines

*la cohésion sociale : en tant que patrimoine de l'Afrique du sud, et plus largement, en tant que patrimoine appartenant à l'ensemble des citoyens du monde, les sites d'art rupestre sont des vecteurs de cohésion sociale dans le sens où ils participent d'un socle commun liant les individus, ils renvoient au fait que nous partageons une histoire commune

*le registre de la santé, du bien-être : du fait de leur dimension spirituelle, partagée à divers degrés par différents groupes d'acteurs, les sites d'art rupestre participent à la construction d'un vivre ensemble cosmopolitique, ouvert sur les autres.

*l'enrichissement, entendu ici de manière polysémique, les sites d'art rupestre permettant à la fois un enrichissement économique (via leur mise en tourisme), un enrichissement culturel et social, un enrichissement spirituel

*le registre du prendre soin et de la responsabilité / responsabilisation : de manière transversale, tant les descendants de communautés africaines que les descendants européens considèrent qu'il est de leur responsabilité de prendre soin des sites d'art rupestre, témoin de l'histoire pour certains, patrimoine vivant pour les autres.

Dans un troisième et dernière temps, cette liste a été soumise pour discussion à une partie des acteurs rencontrés durant nos enquêtes et donc validée.

Vous trouverez les résultats détaillés de cette démarche dans l'article suivant :

Duval M., Smith B., Hœrlé S., Bovet L., Bhengu L., Khumalo N. sous presse. Towards a holistic approach to heritage values: for a multidisciplinary and cosmopolitan approach. *International Journal of Heritage Studies*.

Au final, cette nouvelle démarche nous a permis de passer de 7 registres de valeurs qui n'étaient pas parvenus à rompre avec une vision occidentale du fait patrimonial à 6 items transversaux, 6 points de rencontre entre différents systèmes socio-culturels résultants d'une approche cosmopolitique (diapo mise en perspective, cf. ppt rabat).

Si ces 6 items sont liés à l'étude de cas « sites d'art rupestre du massif du Drakensberg », la méthode est pertinente et reproductible sur d'autres terrains marqués par une diversité culturelle, qu'il s'agisse ou non de sites d'art rupestre. La mise en place de cette approche requière une équipe pluridisciplinaire, profils diversifiés des chercheurs, constitution d'un corpus d'entretiens semi-directifs retranscrits, approche thématique en deux temps (chaque chercheur puis discussion collective), identification des items synthétiques, soumission et validation par les acteurs rencontrés.

Conclusion :

A travers ce cours, nous avons vu qu'il y a différents types de protection et de modalités de gestion des sites d'art rupestre sur le continent africain, et que cette thématique de la protection et de la gestion des sites d'art rupestre est marquée par une grande diversité de situations. En effet, la manière dont la protection et la gestion sont pensées dépendent de plusieurs facteurs en interactions constantes : l'histoire du pays et de ses institutions, les modalités d'association des populations dites locales, l'histoire de la mise en tourisme du site et les formes prises par ces dernières, les rapports que différents groupes de personnes peuvent entretenir avec le site d'art rupestre en question.

Sur un plan méthodologique, les enjeux de gestion durable nous ont amené à développer deux méthodes visant à identifier l'ensemble des valeurs attribuées aux sites d'art rupestre ont été présentées :

La première, empirique, permet d'aborder des niveaux d'enchevêtrement et d'hybridité entre différents registres de valeur, et de démontrer que des valeurs ne sont pas l'apanage de groupes d'acteurs en particulier mais qu'elles peuvent être partagées.

La seconde, conduite par la même équipe pluridisciplinaire selon une approche cosmopolitique, permet quant à elle d'identifier des registres transversaux aux différents systèmes culturels en présence. Ces 6 registres sont autant de points saillants sur lesquels les acteurs en charge de la préservation et de la gestion des sites d'art rupestre de la région concernée peuvent s'appuyer pour penser leurs prochains plans de gestion.

Loin de s'opposer, ces deux approches sont complémentaires et de facto, la seconde se nourrit du matériel collecté et des analyses développées dans le cadre d'une approche empirique.

Pour conclure, quelles sont les questions clés à se poser lorsqu'on est étudiant, chercheur ou praticien, et que l'on est confronté à des enjeux de protection et de gestion des sites d'art rupestre sur le continent africain :

Le sites d'art rupestre bénéficie-t-il de mesures de protection ? si oui, lesquelles ? existence de périmètres ? de plans de gestion ? organisme en charge de sa protection ? = passage en revue des différents types que l'on a vu en début de cours : système coutumier / mesures génériques / mesures spécifiques.

Forme du périmètre de protection ? prise en compte de l'environnement paysager dans lequel s'inscrit le site d'art rupestre ? qui a rédigé le plan de gestion ? dans quelle mesure la rédaction de ce dernier a-t-elle intégré des personnes de la société civile ? quels sont les points de vue qui ont été pris en compte dans le plan de gestion ? pourquoi ces derniers et pourquoi pas d'autres ? quelles sont les valeurs véhiculées par le plan de gestion ?

Mise en perspective de l'analyse des sources écrites ciblées sur le site avec les pratiques observées sur le terrain et approche territoriale : bien penser à croiser différents types de données et les échelles d'analyse

Quel est le contexte territorial dans lequel s'inscrit le site d'art rupestre en question ? analyse des dynamiques de populations, des formes de mise en tourisme, analyse du schéma actoriel (quels sont les acteurs en présence ? leurs domaines de compétences ? leurs rapports respectifs ?)

Par qui est fréquenté le site ? Comment ? Pourquoi ? Depuis quand ? Apparition de nouvelles pratiques ?

C'est sur la base de ces analyses et observations que des approches empiriques et cosmopolitiques pourront être conduites, avec comme objectif final de parvenir à une vision intégrée et holistique des enjeux de protection et de gestion des sites d'art rupestre africains.

Je vous remercie pour votre attention, vous trouverez dans les diapositives suivantes l'ensemble des références bibliographiques mentionnées.

J'espère que ce cours vous sera utile, et n'hésitez pas à me contacter par email si vous avez des questions.

Références bibliographiques

Abungu G. H. O. 2006. Rock Art Management in Eastern and Southern Africa: Whose Responsibility?. In: N. Agnew and J. Bridgland (eds.), *Of the past, for the future: Integrating archaeology and conservation: proceedings of the conservation theme at the 5th World Archaeological Congress, Washington, D.C., 22-26 June, 2003*, 331-335. Los Angeles: Getty Conservation Institute.

Appiah, K.A. 2006. *Cosmopolitanism: ethics in a world of strangers*. New York: W.W. Norton & Co.

Deacon J. 2006. Rock Art Conservation and Tourism. *Journal of Archaeological Method and Theory*, 13 (4), 379-399.

Duval, M., Gauchon, C., Smith, B. 2017. Rock art tourism. In: B. David and I.J. McNiven (eds), *The Oxford Handbook of the Archaeology and Anthropology of Rock Art*. Oxford University Press, Oxford. Online Publication Date: Jul 2017 ; DOI:10.1093/oxfordhb/9780190607357.013.50

Duval M., Hœrlé S., Bovet L., Smith B. 2018. Contributions of a heritage values-based approach to rock art management. Lessons from the Maloti-Drakensberg World Heritage Site, South Africa. *Conservation and Management of Archaeological Sites*, 20 (1), 99-111.

Duval M., Smith B. 2014. Seeking sustainable rock art tourism - the example of the Maloti-Drakensberg Park World Heritage Site. *The South African Archaeological Bulletin*, 69 (199), 34-48.

Duval M., Smith B., Hœrlé S., Bovet L., Bhengu L., Khumalo N. sous presse. Towards a holistic approach to heritage values: for a multidisciplinary and cosmopolitan approach. *International Journal of Heritage Studies*.

Jopela A. P. de J. 2011. Traditional Custodianship: A Useful Framework for Heritage Management in Southern Africa? *Conservation and management of archaeological sites*, 13 (2-3), 103-122.

Jopela A. P. de J., Fredriksen P. D. 2015. Public archaeology, knowledge meetings and heritage ethics in southern Africa: an approach from Mozambique, *World Archaeology*, 47 (2,) 261-284.

Keitumetse S. O., Matlapeng G., Monamo L. 2016. Cultural Landscapes, Communities and World Heritage: In Pursuit of the Local in the Tsodilo Hills, Botswana. In: D. Hicks, L. McAtackney, G. Fairclough (eds), *Envisioning Landscape: Situations and Standpoints in Archaeology and Heritage*, 101-119. London and New York: Routledge.

Magar V. 2012. Managing Rock Art Sites. In: J. McDonald and P. Veth (eds.), *A Companion to Rock Art*, 532-545. Hoboken, New Jersey: Wiley Blackwell.

Meskel, L. 2009. *Cosmopolitan Archaeologies*. London: Duke University Press.

Morris D. 2012. The importance of Wildebeest Kuil: 'A hill with a future, a hill with a past'. In : B. W. Smith, K. Helskog and D. Morris (eds.), *Working with rock art with recording, presenting and understanding rock art using indigenous knowledge*, 228-245. Johannesburg: Wits University Press.

Morris D., 2014, Wildebeest Kuil Rock Art Centre, South Africa: Controversy and Renown, Successes, and Shortcomings. *Public Archaeology*, 13 (1-3), 187-199.

Ndlovu N., 2009, Access to Rock Art sites: a right or a qualification?, *The South African Archaeological Bulletin*, 64 (189), 61-68.

Ndlovu N. 2011. Management Versus Preservation: Archaeological Heritage Management in a Transforming South Africa. *Conservation and management of archaeological sites*, 13 (2-3), 123-133.

Ndoro W., Pwiti G. 2001. Heritage management in southern Africa - Local, national and international discourse. *Public Archaeology*, 2, 21-34.

Parkington J. 1999. Clanwilliam Living Landscape Project. *Nordisk Museologi*, 1, 147-154.

Parkington John, 2005, Rock art research, conservation and social transformation. In: J. Deacon (éd.) *The Future of Africa's Past - Proceedings of the 2004 TARA Rock Art Conference Nairobi*, 62-65. Nairobi, Kenya: Trust for African Rock Art.

Pikirayi I. 2016. Archaeology, local knowledge, and tradition. The quest for relevant approaches to the study and use of the past in Southern Africa. In: P. R. Schmidt and I. Pikirayi (eds.), *Community Archaeology and Heritage in Africa, Decolonizing Practice*, 112-135. London and New York: Routledge.

Schlanger N. 2002. Making the past for South Africa's future : the prehistory of Field-Marshal Smuts (1920s –1940s). *Antiquity*, 76 (2091), 200-209.

Schlanger N. 2012 Situations Archéologiques, Expériences Coloniales. *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 128, 41-46.

Segadika P. 2006. Managing Intangible Heritage at Tsodilo. *Museum International*, 58 (1-2), 31-40.

Smith L. 2006. *Uses of Heritage*. London and New York : Routledge.

Taruvunga P. 2005. Community participation and rock art management in Zimbabwe. In: J. Deacon (éd.) *The Future of Africa's Past - Proceedings of the 2004 TARA Rock Art Conference Nairobi*, 135-145. Nairobi, Kenya: Trust for African Rock Art.

Taruvunga P., Ndoro W. 2003. The vandalism of the Domboshava rock painting site, Zimbabwe - Some reflections on approaches to heritage management. *Conservation and management of archaeological sites*, 6, 3-10.